

UNR



FGAAC

Union Nationale des Sections de Retraités de la FGAAC

(SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DES CONDUCTEURS DE TRAINS)

20, rue Lucien Sampaix 75010 PARIS – Tél UNR : 06.26.73.19.75

Courriel : unr@fgaac.org et pour visiter le BLOG : <http://www.fgaac-cfdt.fr/>

Paris, le 7 décembre 2023

Comment obtenir un titre De Transport sur le site de La SNCF

Info de l'Union
Nationale

N°5
11 Novembre 2023

Avec la mise en place du logiciel « SOLAR » les cheminots actifs, retraités et ayants-droits ne pourront plus se rendre aux guichets des gares pour obtenir un titre de transport.

Voici les différentes étapes à suivre pour effectuer vos réservations sur le site internet :

- Allez sur le site : <https://www.sncf-connect.com/>
- Allez sur votre compte. Si vous n'avait pas de compte, vous devez en créer un. Pour cela vous devez rentrer votre adresse mail et créer un mot de passe ;
- Une fois le compte créé, vous allez sur l'onglet « Voyager » ;
- Une fois sur la page « voyager » vous inscrivez votre gare d'arrivée, puis votre gare de départ. Puis votre jour et l'heure de départ et jour et l'heure du retour ;
- Ensuite vous vous identifiez comme agent : rentrez votre numéro de CP et le code de votre « Pass Carmillon » ;
- Puis si vous souhaitez voyager avec un ayant droit, cliquez sur ajouter, allez sur ajouter un voyageur, cliquez sur ayant-droit, puis sélectionnez soit « 90% de réduction », soit « réservation payante » puis cliquez sur « ajouter ce profil » ;
- Puis cliquez sur voir les prix ;
- Choisir le train qui vous intéresse ;
- Choisir la classe dans laquelle vous voyagez ;
- Cliquez sur le prix ;
- Puis cliquez sur choisir cet aller ;
- Ensuite choisir vos place (si vous êtes en première classe) ;
- Puis cliquez sur continuer ;

- Cliquez sur « valider le panier » ;
- Renseigner l'identité de votre ayant droit (Nom, Prénom et date de naissance) ;
- Puis validez et payer
- Les titres de transport sont envoyés instantanément sur votre boîte mail
- Vous n'avez plus qu'à les imprimer si vous le souhaitez.

Et surtout n'oubliez pas que les ayants-droits doivent voyager avec leur carte d'identité, la feuille A4 comportant leur photo et le titre de transport.

LE BUREAU UNR